

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Band: 5 (1975)
Heft: 9

Rubrik: Chronique du MDA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'AVS (Suite de la page 13)
et la solidarité

1990 et proche de 2 en 2010. Les jeunes, et à plus forte raison ceux qui ont un salaire d'une certaine importance, ont ainsi des charges sociales toujours plus importantes à assumer pour financer les rentes des aînés. Il ne faut pas non plus trop charger les employeurs, car les cotisations se répercuteraient inévitablement sur les prix, ce qui diminuerait la capacité concurrentielle de notre industrie d'exportation.

Théoriquement, tout est réalisable mais, il faut tenir compte de la situation de l'économie. Un pays ne peut avoir que la sécurité sociale que ses moyens financiers lui permettent, car il y a toujours en fin de compte une facture à payer. Tout le reste n'est que démagogie ou vue de l'esprit.

Enfin, même si notre AVS n'est pas parfaite, loin de nous l'idée de le prétendre, reconnaissons objectivement que beaucoup de personnes n'ont jamais eu autant d'argent pour vivre que depuis qu'elles touchent l'AVS et elles sont nombreuses à le dire ou à l'écrire aux services officiels. En effet, à l'AVS il faut ajouter les prestations complémentaires et souvent l'aide communale. Il faut aussi tenir compte du fait que, même si les prestations de base ne sont pas très importantes, tous les imprévus ou dépenses supplémentaires telles que cotisations d'assurance, frais médicaux ou dentaires, prothèses, frais pour régime alimentaire, etc., leur sont payés.

Et, enfin, pour développer encore l'esprit de solidarité, rien n'empêche ceux qui estiment qu'ils reçoivent un montant trop important de l'AVS d'en mettre une partie à disposition des moins favorisés, comme le proposait il y a quelques mois, dans ces colonnes, un pasteur retraité.

L'AVS une institution qui fait appel à la solidarité? Oui, sans aucun doute.
 G. M.

Deux boulettes...

Deux erreurs se sont glissées dans notre dernière chronique AVS, en page 17. Sous le titre « Modification de la PC en cours d'année », chiffre a), la dernière phrase de ce paragraphe est la suivante : « **Dans ce cas, la PC sera donc modifiée dès le 1er février 1975.** »

D'autre part, une phrase est malheureusement tombée dans le chapitre « Calcul de la PC avant l'héritage ». Cette phrase est à placer entre les lignes « Fr. 115.— à son assurance maladie » et « Limite de revenu ». Elle a la teneur suivante : « **Après son héritage, l'organisme compétent doit recalculer sa PC de la façon suivante :** » etc.

Nos excuses !

Dans le prochain numéro

Le Département vaudois de la prévoyance sociale et des assurances nous a fait parvenir un communiqué sur l'assurance des personnes âgées après 60 ans. Ce communiqué ayant été publié par nos confrères de la presse quotidienne, nous y reviendrons, en développant le sujet, dans notre prochain numéro. (Réd.)

Comptoir suisse

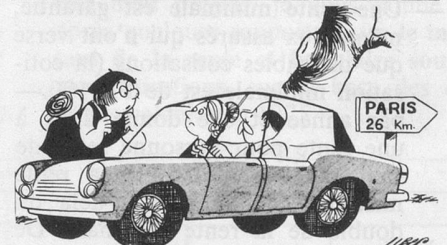
Comme chaque année, le MDA sera présent au Comptoir suisse, au même emplacement que l'année dernière, 2e étage, stand 265. A cette foire, nous vendrons tout objet fabriqué par les aînés. On peut obtenir des informations supplémentaires à notre bureau.

Le bonheur à Crêt-Bérard

Vous qui êtes surchargées, vous qui tout au long de l'année vous occupez des autres, que diriez-vous d'une semaine de vacances, une semaine où pour une fois ce serait votre tour d'être dorlotées, entourées, libres de faire ce qui vous plaît et dont vous reviendriez détendues et à nouveau disponibles ? Pour toutes, femmes mariées, célibataires, jeunes ou moins jeunes, les Unions chrétiennes féminines vaudoises ont préparé, à Crêt-Bérard sur Puidoux, deux séjours à choix :

- 1. du 15 au 20 septembre ;
- 2. du 22 au 27 septembre 1975.

Renseignements et inscriptions : Mme Prod'hom, avenue Warnery 4, 1007 Lausanne. Tél. (021) 26 56 33.



Je vais à Bayonne, mais si ça ne vous fait rien, j'ai une cousine à voir avant à Cherbouurg !
 (Dessin de Uber - Cosmopress)

Surdité

PRO-SENECTUTE aide à la Vieillesse ainsi que l'AIDE COMPLÉMENTAIRE DE L'AVS finance l'achat d'un appareil de surdité, ceci après certificat médical.

Pour nous faciliter les démarches, veuillez préciser dans le bon ci-dessous que vous nous retournerez :
 (Soulignez ce qui convient).

BOUVIER Frères

Lunettes et appareils acoustiques
 43 bis, avenue de la Gare, 1000 Lausanne
 Téléphone 021/23 12 45

Bénéficiez-vous de l'aide compl. AVS OUI/NON
 NOM : _____
 ADRESSE : _____
 VILLE : _____ AGE : _____